

Recrudescence des cas de coqueluche à Mayotte

Au cours du mois de novembre, une recrudescence de cas de coqueluche a été observée à Mayotte (15 cas signalés en 2017 contre un cas en 2016). La coqueluche est une maladie qui peut être grave, voire mortelle chez les jeunes enfants et sa contagiosité fait craindre un risque épidémique. Aussi, afin de limiter la transmission de la maladie sur l'île, l'ARS Océan Indien appelle la population et les professionnels de santé à vérifier leur vaccination.

— *Qu'est-ce que la coqueluche ?*

La coqueluche est une infection respiratoire très contagieuse, qui provoque des quintes de toux. En l'absence de traitement, elles peuvent se prolonger pendant plusieurs semaines.

La maladie peut parfois devenir grave chez certaines personnes fragiles : femmes enceintes, personnes âgées, nourrissons de moins de six mois. Chez ces derniers, la coqueluche peut donner lieu à une hospitalisation, le séjour à l'hôpital étant systématique pour les bébés de moins de trois mois.

La vaccination a entraîné une diminution de la mortalité et de la morbidité liées à cette maladie, sans toutefois stopper la circulation de la bactérie *Bordetella pertussis*, principale responsable de la maladie, en raison de la durée limitée de l'immunité naturelle et vaccinale. En effet, l'immunité contre la coqueluche n'est pas définitive. Il est possible de contracter la coqueluche plusieurs fois dans sa vie. Le fait d'avoir déjà eu la maladie donne une protection immunitaire qui s'affaiblit peu à peu au fil du temps. De plus, pour une protection optimale, le vaccin nécessite plusieurs rappels.

— *Situation épidémiologique*

Au 4 décembre, 15 cas de coqueluche ont été confirmés sur le territoire de Mayotte par le laboratoire du Centre Hospitalier de Mayotte. Il s'agit majoritairement d'enfants âgés de 1 à 7 mois, hospitalisés dans le service de pédiatrie du CHM.

Douze des quinze cas n'étaient pas vaccinés contre la coqueluche (notamment DTCP). Ces cas semblent répartis sur tout le territoire de Mayotte sans qu'un foyer ne puisse être identifié à ce stade. L'un des cas diagnostiqués en novembre était un nourrisson de 3 mois, ancien prématuré de 32 semaines d'aménorrhée, décédé en réanimation des suites de cette maladie.

— *Mesures de gestion*

>> *Investigations autour des cas*

Les équipes de l'ARS Océan Indien et de la Cire Océan Indien (Santé Publique France) mènent actuellement des enquêtes autour des cas confirmés. Ces enquêtes ont notamment pour objectif de vérifier le statut vaccinal des malades et de leur entourage.

>> *Renforcement de la surveillance épidémiologique*

Un renforcement de la surveillance épidémiologique a été mis en place afin d'identifier tout nouveau cas et permettre une meilleure description du phénomène.

>> *Informations auprès des professionnels de santé*

Les professionnels de santé de l'île sont sensibilisés à l'importance de signaler sans délais tous les cas suspects ou confirmés de coqueluche à l'ARS Océan Indien, pour permettre la mise en œuvre précoce des mesures de gestion et de prévention adaptées.

— **Recommandations à la population**

>> Consulter un médecin pour faire vérifier ses vaccinations

L'ARS Océan Indien appelle la population, enfants et adultes, à faire vérifier leur statut vaccinal vis-à-vis de la coqueluche. Cette vérification peut se faire auprès du médecin traitant, ou au centre de vaccination de Jacaranda (Mamoudzou). Si nécessaire, une vaccination pourra être prescrite et réalisée.

Les professionnels de santé sont également invités à faire cette démarche, en se renseignant auprès du médecin du travail.

>> Rappel du schéma vaccinal

- De 0 à 6 ans : 2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans.
- Après 6 ans : rappel à 11-13 ans, puis à 25 ans.
- Pour les professionnels de la santé et de la petite-enfance : rappels à 25, 45 et 65 ans.

